

Domaine ÉNERGIE niveau SANS MENTION

Durée : 7 jours (56 heures) Tarif : 1 700€ nets de taxe

Modalité : 100% Présentiel dont 7 heures de pratique sur terrain

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Savoir réaliser un Diagnostic de Performance Énergétique «sans mention» selon l'arrêté du 20 juillet 2023 et dont la portée recouvre :

- Les compétences visées à l'article R. 134-4 pour la réalisation des DPE d'habitations individuelles et de lots dans des bâtiments à usage principal d'habitation.
- Les compétences visées au deuxième tiret de l'article R. 111-20-4 pour la réalisation des



Public visé

Toute personne souhaitant réaliser des diagnostics techniques immobiliers



Prérequis au domaine

- Aucun prérequis nécessaire à la formation
- Prérequis de certification (cf arrêté du 20/07/23 annexe III)



Encadrement

Intervenants professionnels ayant plus de 5 ans d'expérience dans la réalisation des diagnostics techniques immobiliers.



Outils pédagogiques et techniques

- Supports pédagogiques papier
- Cours sur vidéo projecteur.
- Télémètres laser, mètre-ruban
- Vitro mètre, briquet, boussole
- Utilisation d'un logiciel dédié à la réalisation des DPE
- Locaux dédiés à la réalisation de missions dans le cadre du domaine sans mention



Évaluation des connaissances

Exercices de validation des acquis

CONTENU DE LA FORMATION

Maitriser :

1. Contexte environnemental, réglementaire et méthodologique
2. Généralités sur les bâtiments
3. Notions de Thermique et application
4. Étude de l'enveloppe (y compris données d'entrée méthode des conso estimées)
5. Étude des systèmes/équipements techniques (y compris données d'entrée méthode des conso estimées)
6. Choix des méthodes et modèles
7. Facteurs de conversion et calcul d'étiquette méthode relevés de Consommation
8. Recommandations d'amélioration

Savoir :

9. Réaliser un Diagnostic de Performance Énergétique « sans mention » pour la réalisation des DPE d'habitations individuelles et de lots dans des bâtiments à usage principal d'habitation.
10. Réaliser des attestations pour la réglementation thermique.



Formation accessible aux personnes en situation de handicap.
Ce métier n'est pas accessible aux personnes ayant un handicap moteur